

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-23

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

|  |
|--|
| <p><u>Nombre de délégués</u><br/>En exercice : 27<br/>Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u><br/>En exercice : 36<br/>Présentes : 17<br/>Exprimées par pouvoirs : 10<br/><b>Total (mini 19) : 27</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p> |
|--|

### Délégués présents(es)

**1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valéry LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

### Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Local de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lez**

Le Président expose :

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale. La commission locale de l'eau du SAGE du Lez constitue l'élément de concertation et de coordination de la gestion de l'eau. Elle est composée de trois collèges, dont un concerne les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

Au titre de ce premier collège, le Préfet du Vaucluse sollicite le syndicat mixte du Parc afin qu'il nomme un représentant au sein de la Commission locale de l'eau du Lez.

Le Président propose de nommer **Rosy FERRIGNO**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** Rosy FERRIGNO pour représenter le Parc au sein de la commission locale de l'eau du SAGE du Lez
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS